

4° PARTIE

ACTIONS À MENER

SURVEILLER

INFORMER LA POPULATION

METTRE A L'ABRI LES PERSONNES EXPOSÉES

SÉCURISER LES ZONES DANGEREUSES ET PROTÉGER LES BIENS

ENCADRER LES BENEVOLES

Surveiller

Pour quel risque?	Actions à mener	Qui mène l'action ?	Avec quels moyens?
Phénomènes météorologiques	Consulter le site Météo-France: https://meteofrance.com/previsions-meteo-france/molandier/11420	DOS	Ordinateur/tel portable + accès internet
Inondation	Consulter le site météo-France : → assurer une surveillance des cours d'eau si une vigilance orange « pluies inondations » ou « crues » est émise	DOS	Ordinateur/tel portable + accès internet
Inondation par l'Hers	<p>Consulter le site Vigicrues (station de Mirepoix) https://www.vigicrues.gouv.fr/station/O153292001</p> <p>→ si 1,5 m à la station de Mirepoix ou vigilance jaune du tronçon Ariège-Hers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en vigilance de la cellule de crise <p>→ si 2 m à la station de Mirepoix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'activation du PCS - Surveiller les points stratégiques pour évaluer la montée des eaux <p>→ si 2,20 m à la station de Mirepoix ou vigilance orange du tronçon Ariège-Hers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activer le PCS 	<p>DOS</p> <p>DOS Équipe terrain</p> <p>DOS</p>	<p>Ordinateur/tel portable + accès internet</p> <p>Véhicules</p>
Inondation par l'Hers	Le cas échéant, s'informer auprès du Syndicat du Bassin du Grand Hers		téléphone

Informer la population

Durée et objectif de la mission

L'information à destination de la population se doit d'être assurée pendant toute la durée de l'événement.

Quand?	Objectifs
En début de phase d'urgence	Délivrer l'information sur : <ul style="list-style-type: none">• la nature de l'événement en cours ou à venir• les consignes individuelles à suivre (voir DICRIM) Les actions vont donc consister à délivrer une information directe, rapide et concise.
Pendant la phase d'urgence	Tenir la population informée : <ul style="list-style-type: none">• de l'évolution de l'événement, de l'état de la situation• des mesures prises par la commune et les secours pour faire face. Les actions vont donc consister à délivrer une information plus factuelle, plus complète voire ciblée (exemple : les enfants de l'école ont été mis en sécurité dans le gymnase)
Pendant la phase de post-urgence	Montrer à la population : <ul style="list-style-type: none">• qu'elle n'est pas livrée à elle-même• que la commune s'organise pour maintenir un dispositif pour aider les personnes sinistrées. Les actions vont donc consister à expliquer quelles sont les conséquences de l'événement, les décisions prises par le maire, les modalités pratiques prévues pour aider les sinistrés (exemple : un point accueil "aide à la déclaration d'assurance" a été mis en place dans la salle du conseil et est ouvert de 9h à 18h).

Liste des points d'affichage sur la commune

- **Panneau d'affichage à la mairie**

Comment informer tout au long de l'évènement?	Observations
Donner l'alerte	Voir le règlement des moyens d'alerte dans la 3 ^e partie de ce document (cf page 50)
<u>Afficher des messages d'information</u> en différents points de la commune	Voir ci-dessus la liste des points d'affichage
Fin d'alerte	idem

Mettre à l'abri les personnes exposées

En fonction de la nature du risque et de l'intensité de l'événement, deux types d'action seront mis en œuvre :

- **le confinement**, action qui sera privilégiée, notamment en cas d'inondation pour les personnes disposant d'une habitation à étage
- **l'évacuation**, réservée en cas de danger immédiat pour les personnes et le besoin d'une mise en sécurité

En cas de confinement (inondation, incendie,...):

Actions à mener	Qui mène l'action ?
Identifier les zones où le confinement doit s'appliquer	DOS (Maire) + PCC
Donner les consignes <ul style="list-style-type: none"> • Se confiner, ne pas sortir, ne pas utiliser de véhicule • Monter à l'étage (en cas d'inondation) • Rester à l'écoute de la radio • Ne pas aller chercher les enfants à l'école, le personnel enseignant s'en occupe • Ne pas téléphoner sauf en cas de danger vital 	Équipe terrain
Ravitailer les zones isolées	Équipe de terrain

En cas d'évacuation (inondation, incendie, rupture de barrage,...):

- **Lieu de rassemblement** : salle des fêtes(salle Jean Foulquier)
- **Lieux d'hébergement** : Salle des fêtes (salle Jean Foulquier)
- **Ordre de priorité pour les risques – inondation - la rupture de barrage - feux de forêts** : information, évacuation, accueil

Actions à mener	Qui mène l'action ?
Organiser	DOS et PCC
Donner le lieu de rassemblement	Équipe de terrain
Recenser les personnes évacuées	Équipe de terrain
Orienter les personnes vers des lieux d'hébergement	Équipe de terrain
Organiser l'accueil (eau, nourriture, couchage....)	Sur le site : Équipe terrain

Centre d'Accueil et de REgroupement (CARE)

Lors d'un événement impactant une commune, l'objectif est de prendre en charge les populations touchées (usagers de la route bloqués par les intempéries, des proches de victimes d'un accident d'autocar survenu sur la commune....)

Centre d'accueil et de regroupement de la commune : salle des fêtes (salle Jean Foulquier)

Mission principale du CARE: l'accueil

Le recensement permet d'établir la liste des personnes concernées et recouper les renseignements entre la structure d'accueil et les autres acteurs

Le réconfort permet de couper la population de l'évènement et de lui donner un sentiment de sécurité. Ce réconfort se matérialise d'une part par une période d'échange et d'écoute durant laquelle les autorités peuvent communiquer des 1ers éléments d'information sur l'évènement, d'autre part par un ravitaillement d'urgence. (boissons chaudes, biscuits...)

Dernière étape de la phase d'accueil, **l'orientation** consiste à mettre en relation la personne prise en charge avec les autres structures de la chaîne soutien (hébergement, assistance matérielle,...).

Mission complémentaire :

Hébergement d'urgence, ravitaillement d'urgence, soutien médico-psychologique, soutien administratif

Sécuriser les zones dangereuses et protéger les biens

- Mettre en place les périmètres de sécurité permettant d'isoler les zones dangereuses
- Mettre en place des déviations, des batardeaux
- Organiser une protection contre le vol et le vandalisme

Actions à mener	Qui mène l'action ?
Ex : Interdire l'accès au pont Barrer les routes à risque (communales et départementales en agglomération)	Équipe terrain
Enlever si possible les embâcles, déboucher les grilles/avaloirs...	Équipe terrain
Baliser les zones sinistrées	Équipe terrain
Organiser des rondes pour surveiller les logements vides	Gendarmerie et équipe terrain

Encadrer les bénévoles

- **Accueillir les bénévoles**
 - Salle du Conseil Municipal
 - Recenser chaque bénévole (tenir une liste)
- **Déterminer les besoins**

Les bénévoles effectuent des actions simples (excepté en cas de compétence spécifique) qui ne doivent pas engager leur responsabilité, par exemple :

- Assistance dans le cadre de la mise en place des barrières
- Nettoyage
- Préparation des repas
- Distribution de couvertures, vêtements
- Distribution de boissons chaudes